

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DROIT A L'IMAGE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

*Le droit à l'image est lié à votre droit au respect de la vie privée. La collectivité doit ainsi recueillir votre accord écrit pour utiliser votre image. L'image peut être une photo ou une vidéo sur laquelle vous êtes identifiable, dans un lieu privé ou dans un lieu public.*

Je soussigné(e), Madame/ Monsieur \_\_\_\_\_,  
autorise la Ville d'Aiguillon à :

- Capter mon image dans le cadre des événements suivants : remise des prix du concours des Maisons Fleuries 2024 (13/09/2024)
- Diffuser mon image à des fins de communication sur les supports suivants :
  - Site internet
  - Journal municipal
  - Réseaux sociaux

Date :

Signature :